



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

cerfa

N° 14734FD

Ministère chargé
de l'environnement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement.

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

4/10/2012

Dossier complet le :

4/10/2012

N° d'enregistrement :

F093 12 P0299

1. Intitulé du projet

Aménagement des espaces publics du quartier du pôle d'échanges
multi-modal Nice Saint-Augustin Péropont

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EPA Pierre au Vauz

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HEMEURY Xavier, directeur général

RCS / SIRET

520 618 581 22 31 000 121

Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
3.6.d "toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres"	- Crédion d'un axe nord-sud reliant la route de ferme et l'aéroport = 6 477 m - Tracélement du boulevard René Lézin sur 226 m. - Crédion d'un axe nord-sud reliant la route de ferme à l'aéroport = 6 292 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Réécriture d'espaces publics (pôles, cheminement piétons, pistes cyclables)
) et de voiries (axe nord-sud, tracément du boulevard René Lézin),
construction d'infrastructures et équipements de transport (parking vélos,
gare routière, gare ferroviaire) et un programme immobilier (bureau,
commerces, hôtel, résidences...) sur un périmètre périurbain qui constitue
un quartier multi-modal.
Ce projet s'inscrit plus largement dans l'opération "Grand Arenos", l'une
des 4 opérations d'aménagement engagées par l'EPA, en cohérence avec la
stratégie globale développée dans le cadre de territoire de l'EcoVille.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe aux dossiers d'autorisation(s)).

- Enquête publique et délibération de projet.

L'opération n'est par ailleurs pas soumise à la procédure "Tour sur l'eau"

(aucune réunion organisée avec la DDTM, unie de police de l'eau et au regard des éléments portant sur les rubriques susceptibles d'être concernés par le projet)

4.4.2 Précitez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Quartier du pôle d'échanges multimodal Nice Saint-Augustin Aéroport	8 hectares
- Crédit : Axe nord-sud	447 m sur 60 m de large
- Déclassement et reprofileage du boulevard Corbin	226 m
- Crédit d'axe nord-est	23,0 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹: Long: 3°40'57.85" E Lat: 43°42'40.76" E

Quartier

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées:

Nice

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'intègre au programme de création du quartier du pôle multimodal qui comportera, sur un périmètre de 8 hectares :

- des équipements et infrastructures de transport (gares routière, gare ferroviaire, multimodal, park & ride ...)
- un programme immobilier reparti sur 5 îlots (103 ares/m²)
- des espaces publics et verts (ponts, Axe nord-sud, voie bus dédiée, cheminement cyclable et piétons de qualité, accès vélo, support du tramway)

¹ Pour l'aide-mémoire, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (applicable aux données non structurées portées dans ce formulaire) garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données, ouvertes au service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

En jeu majoré du fonctionnement urbain futur, les espaces publics constituent des lieux d'échanges et de cohésion entre les différents modes de transport et des éléments de continuité avec les quartiers environnantes et au-delà.

l'aménagement des espaces publics du quartier du pôle multimodal a pour objectif :

- d'accueillir le futur ligne est-ouest du tramway,
- de relier l'aéroport de Nice Côte d'Azur à la future gare ferroviaire,
- de lier l'interconnexion au réseau de transport urbain et interurbain de la métropole Aix-Marseille.

Ce projet permet une connexion optimisée des modes de transport et augmente significativement l'efficacité du réseau de TC, offrant une alternative au "taxis bleus".

4.3 Détails sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il s'agit de créer des liens fondamentaux entre les différents modes de transport

- l'axe du pôle sera créé et constitue le point nord-sud reliant la route de Gréolière et l'aéroport; le pont-rail (aujourd'hui l'autoroute RFF) rendra possible le passage de cet axe sous le rond-point,
- le boulevard René Cassin, voie d'entrée majeure de l'agglomération sera abaissé (profondeur jusqu'à -3m par rapport à l'entour) pour assurer l'accès à la gare,
- l'axe nord-sud, appuyé du tramway permet de relier la zone résidentielle à l'aéroport. Un protocole de coordination des modalités d'usage concrétisées par le pôle multimodal (Etat, RFF, Réseau PRIM, métropole Aix-Marseille, conseil général des Alpes-Maritimes) garantit la qualité de ces liaisons. Il a notamment pour effet de désigner l'Etat ou la métropole comme coordinateur des chantiers d'autoroute et garant de la cohérence d'ensemble du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le pôle d'échanges multimodal constitue un élément essentiel d'un schéma de transport en commun. Les principales enjeux de l'opération sont d'améliorer la qualité et la diversité des espaces publics. Les lieux de passage qui constituent l'axe nord-sud, le parvis entre les deux gares routière et ferroviaire, relié au hôtel-hôtelier, l'aménagement des voies aux pieds des bâtiments en bordure urbaine. Ces lieux sont autant d'espaces de vie agréables et conviviaux. La création de l'axe nord-sud reliera l'aéroport à plusieurs modalités de transport en dépassant l'obstacle que constituent les voies ferrées. De cette voie viendront également les transports publics, le piéton et le vélo. La liberté de l'espace public rendra plus efficace et dynamique la fluidité de l'offre de transport.

Les潜力 créées via le développement des espaces publics seront avec l'ensemble actuel des différentes fonctions urbaines du quartier. Le pôle, destiné à accueillir à la fois la gare routière, de nombreuses personnes diverses (travailleurs, étudiants, etc.) du pôle accueilleront des programmes immobiliers de bureaux, de résidence fonctionnelle

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives saisies dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données gérées au service destinataire.

Ses garanties par le caractère de la carte grise annexes et par le projet de renouvellement urbain du quartier des Vallons, conformément au protocole de coordination des modalités d'usage, ce projet a été rendu pour information et évalué sur une admissibilité.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le secteur est actuellement occupé par un bâti peu dense (bâtiments principalement locaux, dont l'emplacement flou) et par des usages qui renforcent le caractère minéral du site (parkings et infrastructures dont les voies ferrées) - 95% du site est imperméabilisé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/bâti de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

PLU de Nice approuvé le 23 décembre 2010, modifié le 27 juin 2012

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le périmètre de l'opération se situe dans le secteur Grand Azur sous-Saint Augustin et est couverte par la section zone UD et ses deux sous-secteurs UD_a (min) et UD_b (nord aéroport)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ci-dessus fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Lequelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune protégée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nice
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un aigre naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou en cours d'échéance, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan Regional sonore de l'aéroport Nice Côte d'Azur arrêté public, validé du 30 décembre 2010

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR ; Bassin Vallée du Ver approuvé par arrêté préfectoral en date du 18 avril 2011
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des fractures géotechniques et des recherches de pollution au sol sont en cours sur le périmètre du projet
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dont un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS FR 9312025 "Basse Vallée du Ver", situé à environ 300m du projet
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélevements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Implique-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			Volumne de déblais liés à la création de l'axe Nord-sud et au reprofilage du boulevard Corbin estimé à 75 200 m ³
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entrainer des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	<input type="checkbox"/>	Scierie située en zone B6 du PPR, zone de risques moyens pour des événements exceptionnels
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	<input type="checkbox"/>	L'étude acoustique réalisée montre que le projet a une incidence faible sur les bâtiments environnant.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de divers lumières, vues à élancer les espaces publics de façon rationnelle.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	Le dispositif d'éclairage veillera à limiter les effets négatifs sur la biodiversité et à favoriser les économies d'énergie.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, silviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Développement de la multimodalité et changement de pratiques de mobilité vers des transports en commun et les modes doux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Effets cumulés en phase chantier : conditions de desserte et de circulation, gêne occasionnée par les chantiers, production de déchets
- Effets cumulés positifs sur le contexte socio-économique (création d'équipements, de nouvelles activités ...), sur les infrastructures de transport (lieux de déplacements / modification de conditions de circulation via les TC, création de parkings relais pour favoriser le report modal, aménagement du terrains, sécurisation des modes doux, réorganisation de l'intermodalité).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement des espaces publics au quartier du pôle multimodal Nice Saint-Augustin visant à mener dans une stratégie globale développée dans le cadre de la métropole de l'Eco-Vallée validée en décembre 2011 et constitue une composante majeure de l'opération Grand Attracteur, l'une des 4 premières opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'EPA, dans le cadre du protocole de partenariat signé en mars 2012 par l'Etat, le Region, le Département, la Métropole NICE, la ville de Nice et l'EPA.

Au vu de l'enjeu du projet global (Grand Attracteur et Pôle d'échange, multimodal qui se développe sur 51 ha) et des fonctions que jouent les espaces publics sur le caractère d'ensemble, il apparaît que l'étude d'impact est importante pour le fonctionnement d'ensemble.

Nice, au regard de l'importance du projet comme premier maillon de l'aménagement global de l'Eco-Vallée et de la nécessité de faire évoluer les pratiques de mobilité, l'EPA considère que ce projet, bien qu'il soit fait pour l'objet d'une procédure de coordination préalable en mars 2012, a nécessité d'être soumis à étude d'impact. Elle garantit le droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée à informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire si non publiée	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 ; il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme (si existe)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des critères de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 6°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'attribution des constructions et terrains adjointant ainsi que les conduits, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 6°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'attribution des constructions et terrains adjointant ainsi que les conduits, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les critères auxquelles elles se rattachent

	Objet
	<u>Arrêté préfectoral n° 2012-910 en date du 21 septembre 2012, approuvant la réduction de l'incertitude des modalités d'infiltrement naturel de Nice, jumelée à la mise en oeuvre du pôle multimodal</u>

9. Engagement et signature

je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Nice
LE DIRECTEUR GENERAL

le 6 octobre 2012

Signature

Xavier HEMEURY